AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**218C1463**
FR0000125585-FS0790

17 août 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CASINO GUICHARD-PERRACHON**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 août 2018, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 août 2018, le seuil de 5% du capital de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés UBS Switzerland AG et UBS Limited qu'elle contrôle, 5 932 785 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 3,68% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| UBS Group AG | 5 558 871 | 5,07 | 5 558 871 | 3,45 |
| UBS Switzerland AG | 329 184 | 0,30 | 329 184 | 0,20 |
| UBS Limited | 44 730 | 0,04 | 44 730 | 0,03 |
| **Total UBS Group AG** | **5 932 785** | **5,41** | **5 932 785** | **3,68** |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 820 700 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON au titre de contrats « *physically-settled long call option* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 17 août 2018 et le 20 décembre 2019 (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 2 541 545 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) dont :

- 36 545 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON au titre de contrats « *equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 1er mars 2021 ; et

- 2 505 000 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON au titre de contrats « *short put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 septembre 2018 et le 21 juin 2019.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, en application de l'article 233-9, 6° du code de commerce, (i) 92 090 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions CASINO GUICHARD-PERRACHON, et (ii) 439 952 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral*.

[1] Sur la base d'un capital composé de 109 729 416 actions représentant 161 067 902 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 700 004 « exchangeable bonds » échangeables en autant d'actions CASINO GUICHARD-PERRACHON à échéance du 1er février 2022.